

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 17 février 2021, le préfet du Var a prescrit et organisé, selon les dispositions du code de l'environnement, une enquête publique, portant sur le projet de renouvellement de la concession de la plage naturelle du Centre-Ville située sur la commune du Lavandou.

Ce projet de concession de plage naturelle, d'une superficie de 12 853 m<sup>2</sup> de sable émergé et d'un linéaire de 774 m, a été élaboré selon les dispositions de l'article R 2124-13 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Il prévoit l'installation de deux lots d'exploitation dont le premier est dédié à l'activité de location « matelas/parasols » et le second, situé à l'extrémité d'un épi avec appontement, est dédié aux activités nautiques.

Le projet ne nécessite ni étude environnementale, ni étude d'impact.

L'enquête se tiendra en mairie du Lavandou, siège de l'enquête, du **15 mars 2021 au 16 avril 2021**, soit 33 jours, afin que chacun puisse en prendre connaissance du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, permanence le samedi de 8h30 à 12h00, consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie du Lavandou - Place Ernest Reyer - 83980 Le Lavandou ou par voie dématérialisée en utilisant le formulaire " contact " sur le site internet des services de l'État dans le Var (<http://www.var.gouv.fr>).

Monsieur Bernard ARGIOLAS, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recevra le public en mairie du Lavandou les jours suivants :

<b>Permanences</b>	<b>Mairie du Lavandou</b>
lundi 15 mars 2021	9h00 - 12h00
mardi 23 mars 2021	14h00 - 17h00
mercredi 31 mars 2021	9h00 - 12h00
jeudi 8 avril 2021	14h00 - 17h00
vendredi 16 avril 2021	14h00 - 17h00

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du préfet, responsable du projet de concession (direction départementale des territoires et de la mer du Var, service mer et littoral, Boulevard du 112<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie - CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX). Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance de l'avis d'enquête et de l'ensemble du dossier sur le site internet de l'État dans le Var. Les observations reçues par courriel seront consultables sur ce site. Cette consultation pourra également se réaliser depuis un poste informatique dédié et installé en Préfecture du Var aux heures d'ouverture de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, en mairie du Lavandou, en préfecture du Var (DDTM du Var, service urbanisme et affaires juridiques) et sur le site internet de l'État dans le Var. Le préfet du Var pourra accorder la concession de la plage naturelle du Centre-Ville à la commune du Lavandou par arrêté préfectoral.